

**Série de balados du FCPE – Protection des investisseurs en temps de crise
N° 1 – Leçons tirées de crises antérieures**

Transcription¹

Modérateur : Martin Daigneault

Intervenants : Kenneth Caputo et Rozanne Reszel

Martin Daigneault :

La situation actuelle au Canada et dans le reste du monde, causée par la COVID-19, véritable crise sanitaire mondiale, bouleverse le monde tel que nous le connaissons. Les frontières internationales ont été fermées et les pays se sont confinés. L'incertitude et le ralentissement économique que cette pandémie a engendrés ont secoué les marchés des capitaux.

Martin Daigneault :

Bonjour à tous et bienvenue à la série de balados du FCPE intitulée : Protection des investisseurs en temps de crise. Je m'appelle Martin Daigneault et suis premier vice-président chez Ernst & Young. J'ai le plaisir d'être votre hôte aujourd'hui. Nous aurons comme sujet les leçons tirées de crises antérieures. Bien que cette pandémie soit sans précédent à bien des égards, ce n'est pas la première crise financière que la SIPC et le FCPE ont connue au cours de leur longue histoire. Dans le balado d'aujourd'hui, nous examinerons avec nos invités les leçons tirées de crises antérieures et verrons comment elles peuvent nous aider à manœuvrer à travers les écueils de la COVID-19. Mes invités du jour sont M. Ken Caputo, avocat général de la SIPC, l'association de protection des investisseurs des États-Unis, et M^{me} Rozanne Reszel, présidente et chef de la direction du FCPE, le Fonds canadien de protection des épargnants.

Martin Daigneault :

La SIPC et le FCPE sont respectivement des fonds d'indemnisation aux États-Unis et au Canada. Ils ont tous deux pour objectif de protéger les investisseurs en cas d'insolvabilité d'un courtier en placement. Ken et Rozanne, c'est un plaisir d'être en votre compagnie pour ce balado.

Rozanne Reszel :

Merci beaucoup.

Ken Caputo :

Bonjour Martin, merci.

¹ La présente transcription a été modifiée par souci de clarté, ainsi que pour en faciliter la lecture. Ce balado n'est offert qu'à titre informatif et n'est pas censé être un avis de quelque nature que ce soit.

Martin Daigneault :

Sur ce sujet, éclaircissons d'emblée une question, que je pose à vous deux, Rozanne et Ken. Pour ceux qui ne connaissent pas bien la SIPC et le FCPE, pouvez-vous décrire brièvement le rôle et le mandat de votre organisme respectif?

Rozanne Reszel :

Merci beaucoup Martin. C'est Rozanne. Le FCPE a été créé il y a de ça environ 50 ans, en fait 51 ans maintenant, par le secteur des valeurs mobilières au Canada. Il relève des autorités de réglementation provinciales, et a pour mandat de restituer les biens aux clients de courtiers membres qui deviennent insolubles, et ces courtiers sont membres de notre organisme d'autorégulation, l'OCRCVM, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Ken Caputo :

Merci. La SIPC offre une protection aux clients de sociétés de courtage membres de la SIPC qui deviennent insolubles et doivent être liquidées. La SIPC supervise la procédure de liquidation et travaille avec le syndic nommé par le tribunal pour restituer aux clients leurs titres et leurs fonds dès que possible, et nous célébrons cette année notre 50^e anniversaire, tout juste après nos amis au Canada.

Rozanne Reszel :

Joyeux anniversaire.

Ken Caputo :

Merci.

Martin Daigneault :

Merci à vous deux. Compte tenu de l'expérience que la SIPC et du FCPE acquise au cours des crises financières antérieures, diriez-vous qu'il y a un lien entre les périodes de perturbations des marchés et l'insolvabilité des membres?

Rozanne Reszel :

Il semble y avoir un lien dans certains cas, ou peut-être un léger écart. Je pense aux insolubilités que le FCPE a connues. L'année 1987 a été marquante pour le FCPE, puisque c'est celle où Osler a fait faillite. C'est aussi l'année du lundi noir. Osler était alors le cas le plus important d'insolvabilité que le FCPE avait connu. Plus tard, après le boom technologique, nous avons eu deux cas d'insolvabilité. L'un d'eux était, je pense, directement lié au repli des actions technologiques, mais depuis ce temps, nous avons vécu d'autres périodes de perturbation des marchés, mais pas nécessairement des insolubilités, plus particulièrement ces dernières années. Je dirais que c'est essentiellement grâce à un système de réglementation rigoureux et des

communications fréquentes et détaillées entre les courtiers membres, les organismes d'autoréglementation et nous-mêmes.

Ken Caputo :

Je dirais qu'on peut avancer qu'il y a un lien. En 1987, après la chute des marchés en octobre, nous avons eu le mandat de liquider le seul membre de la bourse de New York à avoir fait faillite, la société H.B. Shaine & Co. de Grand Rapids, au Michigan. Ensuite, après les événements tragiques du 11 septembre, les marchés ont fermé et lorsqu'ils ont rouvert, je pense qu'ils ont accusé une baisse de 7 % à la première séance de négociation, à la fin de la semaine, le Dow avait chuté de 14 % et le S&P avait perdu plus de 11 %. Peu de temps après, la SIPC a été appelée à engager la procédure de liquidation la plus importante jusqu'à ce jour, soit la liquidation de la chambre de compensation MJK Clearing, de Minneapolis. Et puis, bien sûr, beaucoup d'entre nous se souviennent très bien de la crise financière de 2008, marquée par la faillite de Lehman Brothers, qui demeure à ce jour la faillite la plus retentissante d'un courtier de l'histoire, et bien entendu le cas de liquidation le plus important que la SIPC a connu. Alors, je dirais que oui, je pense qu'il y a une corrélation.

Rozanne Reszel :

J'ajouterais par contre que ce qui m'intéresse, c'est le défi que posent les risques liés aux événements, qui sont tellement imprévisibles et peuvent provenir autant de forces externes que, malheureusement, de fraudes. Et je pense que ces situations ne donnent aucun signe avant-coureur. Il faut simplement être prêts à réagir.

Martin Daigneault :

Merci beaucoup, Rozanne et Ken. Examinons de plus près la crise qui nous touche aujourd'hui, en quoi cette crise est-elle différente de celles que vous avez traversées auparavant?

Rozanne Reszel :

Je pense que, lorsque nous réfléchissons aux crises, nous avons en tête les replis importants des marchés, et c'est certainement ce qui s'est passé ici, mais nous avons également vu une très forte reprise associée à un volume de négociation élevé. Il est donc intéressant de constater que le marché, les courtages et les ventes au détail demeurent solides. Alors, je dirais plutôt que le contexte est très différent de celui des crises précédentes, et nous travaillons tous à distance.

Ken Caputo :

Je pense que ce qui rend cette crise aujourd'hui si différente tient en fait à deux choses. Nous vivons, aujourd'hui même, une incertitude énorme. Une incertitude omniprésente. Les gens ne sont plus sûrs de rien : auront-ils un travail, pourront-ils payer le loyer, l'école demeurera-t-elle ouverte? Cette liste n'a pas de fin. Le sentiment sous-jacent principal aujourd'hui est cette incertitude omniprésente quant à savoir si nous serons même en sécurité. Qu'advient-il de nos parents? De nos amis? De nos êtres chers? Je ne me rappelle pas d'un moment où nous avons vécu autant d'incertitude devant tant de choses, et ce qui surprend aujourd'hui, si l'on se

contente de regarder les marchés financiers, ils semblent se porter assez bien. Les marchés demeurent plutôt solides et il ne semble pas y avoir, du moins à ce stade, de sentiment de débâcle imminente ou de crise de confiance comme nous l'avons vu dans le passé, lors de crises antérieures.

Martin Daigneault :

Merci, Ken et Rozanne. Passons maintenant à notre prochain sujet. Des recherches ont démontré que les mesures d'intervention prises en période de crise peuvent déterminer la gravité et la durée de la crise. Pouvez-vous décrire des mesures que le FCPE et la SIPC ont prises au cours de ces crises financières antérieures?

Rozanne Reszel :

Je pense que, chaque fois que le système subit une sorte de choc, l'une des mesures que prennent les OAR est de recueillir sans délai des données plus étoffées et plus fréquentes auprès des membres. Ainsi, cela leur permet et nous permet d'être mieux informés de la situation courante de chaque société. Pour ce qui est du FCPE, nous avons également recours à notre modèle fondé sur le risque de crédit pour mesurer les risques associés aux résultats financiers des courtiers membres dans des conditions difficiles, même au-delà des contrôles liés au signal précurseur mis en place, et nous évaluons également la taille de notre fonds et nos ressources pour nous assurer, selon les hypothèses que nous avons déjà, que nous avons, même en situation de crise, des ressources suffisantes pour intervenir au besoin.

Ken Caputo :

Je crois que l'une des plus importantes mesures que la SIPC a prises au cours des crises antérieures, comme dans le cas de Lehman Brothers ou de MJK Clearing, est de faciliter le transfert en bloc de comptes. Dans l'affaire Lehman, la société mère a déposé sa requête de mise en faillite le 15 septembre, un lundi, et nous avons travaillé avec les autorités de réglementation et d'autres parties toute la semaine pour nous préparer à la mise en faillite du courtier le vendredi suivant. Ensuite, après que le tribunal de la faillite a approuvé l'ordre de vente aux petites heures du matin de samedi, nous avons travaillé toute la fin de semaine pour entamer le processus de transfert en bloc des comptes des clients de Lehman chez Barclays Capital et un autre courtier acquéreur appelé Neuberger Berman. C'est donc principalement en raison de ces transferts en bloc et, il faut absolument le souligner, de l'excellent travail du syndic, Jim Giddens, et de son équipe extraordinaire chez Hughes Hubbard, que plus de 110 000 clients de Lehman, dont les réclamations avaient été approuvées, ont tous recouvré la totalité des titres dans leurs comptes respectifs, ce qui équivaut aujourd'hui à plus de 105 milliards de dollars. Donc, une disposition prévoyant un transfert en bloc, dans nos lois, nous donne un pouvoir incroyable.

Martin Daigneault :

Tout à fait d'accord. Pour certaines des opérations auxquelles j'ai participé, le transfert en bloc s'est avéré la meilleure façon et la plus rapide de le faire, et je suis entièrement d'accord avec

vous que cela facilite l'accès aux capitaux et permet aux gens d'y accéder très rapidement. Rozanne, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Rozanne Reszel :

Oui, je pense que la communication est un élément clé et important tout autant. Je pense qu'il est important que les investisseurs sachent que ces fonds d'indemnisation existent et comprennent le rôle de ces fonds et que leurs actifs seront déplacés chez des courtiers en activité pour qu'ils puissent y avoir accès. Et nous n'arrêtons pas d'apprendre continuellement, j'imagine, combien il est essentiel de communiquer notre message régulièrement et dans des mots simples. Et nous essayons de le faire de plusieurs façons, principalement par notre site Web, mais c'est particulièrement pertinent en cas d'insolvabilité ou lorsque les marchés sont instables.

Martin Daigneault :

Merci. Passons à notre prochain sujet. Parmi les leçons que la SIPC et le FCPE ont tirées de ces crises antérieures, y en a-t-il qui s'appliquent à la situation qui nous touche aujourd'hui?

Rozanne Reszel :

Eh bien, à mon avis, chaque situation est différente, et il s'agit d'être aussi prêt que possible que ce soit sous forme de liste de tâches, de livre de stratégies, peu importe, ou de coordonnées de professionnels, de syndicats et de fiduciaires compétents et de compter sur un personnel bien préparé. Si vous savez que vous disposez d'un personnel sans expérience en insolvabilité, les exercices de simulation deviennent très importants. J'ajouterais que, en ce qui concerne le conseil d'administration, il doit s'assurer que ses membres sont prêts et comprennent leur rôle lorsqu'un problème survient et doit rester en contact avec les organismes de réglementation desquels nous relevons et qui nous ont attribué notre mandat pour qu'ils comprennent notre travail et les motifs de nos interventions auprès d'eux.

Ken Caputo :

Rozanne a entièrement raison. L'expression clé qui me vient à l'esprit est « être prêt ». Je veux dire, l'une des leçons que j'ai apprises au cours des années est que l'organisme doit être prêt à réagir, à prendre les mesures nécessaires, et parfois presque sans avertissement. Rozanne se souviendra aussi, lorsque nous avons appris la faillite de MF Global, de l'appel de la Securities and Exchange Commission que nous avons reçu aux petites heures du matin... Si je ne me trompe pas, il était 5 h 30 du matin. Nous avons donc dû travailler très rapidement pour former notre équipe et déposer nos documents, et à 15 h, nous avons réussi à tout terminer, à voyager de Washington, DC à New York et à obtenir une ordonnance du tribunal pour entamer la procédure de liquidation. Donc, malgré toutes les incertitudes que nous avons mentionnées et les impondérables actuels, nous demeurons prêts à intervenir, si on nous le demande.

Martin Daigneault :

Excellent. Merci à vous deux. Tournons maintenant notre regard vers l'insolvabilité des membres. Pouvez-vous nous parler de l'insolvabilité d'un membre ayant eu une incidence

importante sur l'évolution de votre organisme? Y-a-t-il des leçons précises que vous avez tirées de cette expérience, des points dont vous aimeriez discuter avec nous?

Rozanne Reszel :

J'évoquerais encore la faillite de MF Global. Je pense, pour moi, que plusieurs choses sont ressorties de cette insolvabilité. La première est l'importance des protocoles d'entente que nous avons avec d'autres fonds d'indemnisation dans le monde. Comme Ken l'a dit, ces situations surviennent très rapidement, il faut être en mesure de décrocher le téléphone si un événement se produit de l'autre côté de la frontière, et avoir déjà établi des liens avec des gens à qui on peut parler. Ce n'est certainement pas le moment de se présenter ou d'essayer de savoir qui sont les personnes à contacter en pleine crise. Et puis, si l'affaire dépasse le cadre des frontières, je pense qu'il faut se rappeler que les lois sur la faillite de notre pays sont différentes de celles de l'autre pays. Mais encore, il est important de comprendre leurs différences et l'effet qu'elles ont sur les actifs des deux côtés de la frontière.

Rozanne Reszel :

Dans le cas de MF Global, ce qui a été particulièrement intéressant dès le premier jour où un syndic était sur place était de comprendre l'emplacement des registres. MF Global était membre du groupe de la société américaine et, comme plusieurs entreprises, a utilisé à son avantage la possibilité de confier la tenue des livres et registres à un membre du groupe situé aux États-Unis, plus particulièrement en tant qu'intervenant principal pour les opérations aux États-Unis. Ainsi, quand est venu le temps pour le syndic d'intervenir et de prendre le contrôle des registres, ils ne se trouvaient pas au Canada. Cela a donc mené à un changement de la réglementation pour que des exemplaires des registres soient toujours accessibles dans le pays.

Rozanne Reszel :

Et puis, l'autre élément intéressant a été les relations de dépositaire. Encore une fois, pour toutes sortes de raisons de saine gestion commerciale, les courtiers membres et leurs différentes entités centralisaient plusieurs choses, y compris le choix de la personne entretenant le lien juridique avec le dépositaire, et dans ce cas, le lien direct que Bank of New York Mellon avait avec le Canada, plutôt que par l'entremise d'un membre du groupe aux États-Unis, s'est révélé très pertinent. C'est donc quelque chose que nous avons gardé en tête, quand nous avons évalué ce que nous pourrions appeler le risque lié à l'emplacement ou au dépositaire à mesure que le monde se globalise et que les gens investissent dans plusieurs pays différents. Je dirais donc que nous avons tiré plusieurs bonnes leçons ainsi qu'une sorte de prospective de l'expérience de MF Global.

Ken Caputo :

Il y en a deux autres, à mon avis, qui doivent être évoquées lorsqu'on parle du programme de la SIPC et, bien sûr, je parle des affaires Lehman Brothers et Bernie Madoff, qui ont eu lieu toutes deux la même année, en 2008. Lehman en septembre, l'affaire Bernie Madoff a commencé en décembre, et comme je l'ai dit plus tôt, Lehman est la faillite la plus importante de l'histoire

qu'un courtier a subie. Elle a touché plus de 110 000 clients et se calcule en centaines de milliards de dollars. Je veux dire, c'était une faillite causée par une crise économique, et comme la totalité des clients ont été dédommagés, je crois que la meilleure leçon que nous avons tirée de cet événement est que notre programme de protection des investisseurs fonctionne, même lorsqu'il s'agit d'une crise que plusieurs voyaient comme une crise existentielle.

Ken Caputo :

L'affaire Madoff est complètement différente. Il s'agit de la plus grande fraude de l'histoire, du plus important stratagème à la Ponzi jamais mis en œuvre, et comme on le voit dans cette affaire, mais sous un angle différent, le programme fonctionne. Je veux dire, dans l'affaire Madoff, le syndic et son conseiller juridique ont commencé leurs travaux avec très peu d'actifs et un grand livre qui contenait des années et des années d'opérations frauduleuses. Aucune des activités de Madoff n'était légitime. Et à partir de là, le syndic et son équipe ont travaillé pour restituer l'argent manquant de l'actif et payer ainsi les clients, qui étaient des victimes de Madoff, et il a réussi à merveille. Après tout, la valeur totale des réclamations dans l'affaire Madoff tourne autour de 19,4 milliards de dollars. Martin, pensez-y un instant. 19 milliards de dollars c'est tout de même beaucoup d'argent, et le syndic a récupéré, jusqu'à maintenant, plus de 14 milliards de dollars. Ils ont récupéré environ 75 % de la somme et cela est, franchement, tout à fait remarquable, et travaillent encore aujourd'hui à en récupérer davantage. Je dirais donc que ces deux affaires, qui demeurent en cours, ont constitué des défis exceptionnels pour nous, et pourtant, je dois l'avouer, l'équipe de la SIPC, un groupe extraordinaire de gens très compétents, a très bien répondu. Ils ont été tout simplement exemplaires.

Martin Daigneault :

Je suis entièrement d'accord avec vous, Ken. Je pense, en matière d'insolvabilité, c'est la vitesse d'exécution qui entre en jeu. Dans un cas de fraude, la question qui se pose est de savoir s'il est possible de récupérer quoi que ce soit et à quelle vitesse on y arrive. Et dans la plupart des cas de fraude, les remboursements sont rares. Il y a quelques exceptions à cette règle et évidemment l'affaire Madoff met en lumière les compétences qui entrent en jeu lorsque vient le temps d'agir rapidement. Passons à notre prochaine question. Même si chaque cas d'insolvabilité est unique, avez-vous remarqué des points communs entre les différentes faillites que vous avez traitées au cours des années? Y a-t-il certains facteurs qui sont identiques ou similaires dans chaque affaire, que vos équipes respectives peuvent utiliser pour traiter ces cas?

Rozanne Reszel :

Je pense que les choses ont évolué au fil des années. J'ai mentionné le risque lié aux événements comme l'un de ces imprévus. Je crois que la gouvernance, à savoir si une organisation est vulnérable au remplacement d'un propriétaire ou d'un gestionnaire, est un facteur qui me vient à l'esprit pour certaines petites entreprises, tout comme pour les sociétés qui empruntent un parcours différent en raison d'un changement soit de gestion soit de secteur d'activité, possiblement sans avoir nécessairement les reins assez solides pour le faire. Mais encore, si je reviens en quelque sorte à la réalité d'aujourd'hui, qui se traduit par un système réglementaire

des plus rigoureux, en théorie, comme nous examinons ces chiffres régulièrement, personne ne devrait devenir insolvable. Il existe tant de freins et contrepoids et d'occasions de liquider une entreprise sans la rendre insolvable ou de lui permettre de fusionner ou trouver de nouveaux capitaux. Je pense donc qu'il faut, au-delà des chiffres, tenir compte de l'entreprise et des personnes qui la dirigent, de ses plans d'affaires et de son orientation, ainsi que de sa gouvernance.

Ken Caputo :

Je dirais que le thème le plus récurrent parmi nos causes est le vol des biens de clients. C'est là le facteur déclencheur de la plupart de nos causes. Pas comme Lehman ou MF Global, qui sont des faillites importantes causées par une conjoncture économique, ce qui peut arriver. Les crises qui se produisent ressemblent davantage à l'affaire Madoff, mais dans une moindre mesure. Je veux dire, même le cas de MJK Clearing que j'ai mentionné plus tôt reposait sur un stratagème frauduleux d'outre-mer qui a privé le courtier des capitaux nécessaires et a entraîné la faillite de l'entreprise. Le vol demeure donc le principal motif de nos mandats, et ce qui est le plus curieux, honnêtement Martin, c'est de se demander pourquoi il n'y en a pas eu davantage ces derniers temps. Quand on y pense, il y a eu très peu de procès au cours des dernières années, et je dois reconnaître qu'une partie du mérite revient aux autorités de réglementation, entre autres, certainement à la SEC et à la FINRA. Selon moi, ils font clairement un bon travail pour protéger les investisseurs.

Martin Daigneault :

Excellent. Très bien, passons à notre dernière question. Voyons les crises antérieures du point de vue de l'investisseur. Quelles leçons croyez-vous que les investisseurs ont tirées des crises antérieures? Nous les avons examinées de la perspective des autorités de réglementation. Maintenant, voyons celle de l'investisseur. Alors, que croyez-vous qu'ils ont appris?

Rozanne Reszel :

Je ne suis pas sûre de savoir ce qu'ils ont appris, mais je connais les questions auxquelles nous leur demandons toujours de réfléchir lorsqu'ils nous posent des questions. En premier lieu, nous leur demandons avec qui ils font affaire. Et par là, je veux dire que la réglementation prévoit plusieurs catégories de personnes inscrites et que certaines personnes proposent des occasions de placement sans aucun cadre réglementaire. Ainsi, si ça semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas. C'est la situation classique qui doit vous amener à vous demander dans quoi vous avez investi. Avez-vous un plan? Il n'y a rien de pire en période de turbulence des marchés que de ne pas avoir établi votre plan et votre degré de tolérance au risque. Je pense donc qu'il est important que les investisseurs, qu'ils soient du genre autonome ou du genre à s'entourer de conseillers professionnels, prennent le temps de comprendre l'importance d'avoir un plan.

Rozanne Reszel :

Et puis, du point de vue d'un fonds d'indemnisation, on se demande où se trouvent les actifs que vous avez achetés et comment ils sont contrôlés. Avez-vous un accès direct à ces actifs? Ou y avez-vous accès par un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières? Et si c'est le cas, que se passe-t-il si quelque chose va mal? Êtes-vous couvert par la garantie d'un fonds d'indemnisation, comme la SIPC ou le FCPE? Nous entrons dans un monde qui comporte de nouveaux types de placements qui nous pousseront tous à réfléchir sur des choses comme la garantie et l'emplacement et la sécurité. On se dirige vers un cybermonde cryptographié, et cetera. On se trouve actuellement dans une conjoncture où la valeur des métaux précieux est en hausse. Est-ce que les gens achètent des métaux précieux? Et s'ils le font, comment le font-ils et où habitent-ils? Et cetera. Il s'agit en fait d'essayer d'amener les investisseurs à réfléchir et non à réagir. Il faut avoir un plan et se poser ces questions.

Ken Caputo :

Tu mets le doigt dessus, Rozanne. Je me contenterai de poursuivre sur cette ligne de pensée. Je veux dire, je pense que les investisseurs peuvent tirer deux leçons, et l'une d'elles est, si vous investissez dans une société de courtage américaine, assurez-vous qu'elle est membre de la SIPC, consultez notre site Web, SIPC.org, et faites vos recherches. Les clients visés par les plus grandes faillites de sociétés au fil des ans ont régulièrement été indemnisés, et cela comprend non seulement Lehman Brothers, mais également MF Global, MJK Clearing et Adler Coleman Clearing. Et je pense que la seconde leçon à tirer est de vérifier vos relevés de compte. Lisez-les, ne les oubliez pas dans un tiroir. Je veux dire, vérifiez ce que vous croyez posséder, les opérations que vous vouliez faire, assurez-vous qu'elles sont effectivement inscrites sur votre relevé, et si une erreur s'est glissée, ne vous contentez pas d'appeler la société. Consignez-le par écrit. Documentez votre situation. Il s'agit très probablement de votre bas de laine, pour lequel vous avez travaillé si fort pour le gagner et le faire croître. Les investisseurs doivent être vigilants et examiner minutieusement les mouvements sur leur compte.

Rozanne Reszel :

Ouais, je pense que c'est tout à fait exact, Ken. C'est toujours tragique lorsque le prisme par lequel nous voyons les choses est le dénouement malheureux d'une situation dans laquelle les investisseurs sont déçus et sentent qu'ils n'ont pas été bien informés. Et pourtant, comme vous le dites, je pense que chaque investisseur a la responsabilité de s'informer et de vérifier les documents clés sur lesquels il se base effectivement pour épargner.

Martin Daigneault :

Tout cela est très utile, et je pense qu'une grande partie a bien du sens, mais dans les activités quotidiennes, nous avons tendance à l'oublier et à le mettre de côté. Je pense que ce sont des paroles très sages. Certaines sont simples, mais elles sont très éclairantes et nous avons tendance à les négliger à l'occasion. Et alors, sur cette note, j'aimerais vous remercier, Ken et Rozanne, de vous être joints à nous pour ce balado et d'avoir partagé vos réflexions avec nos auditeurs. J'aimerais également remercier nos auditeurs d'avoir pris le temps de nous écouter et j'espère

qu'ils ont trouvé cet échange intéressant. Il s'agit du premier balado de la série de balados du FCPE. Alors, restez à l'écoute pour le prochain balado qui sera affiché sur le site Web du FCPE. De plus, nous serions heureux de recueillir vos commentaires. Contactez-nous au +1 866 243-6981 pour nous donner vos impressions et nous suggérer un sujet que vous aimeriez qu'on aborde. Je m'appelle Martin Daigneault. Merci de vous être joint à nous aujourd'hui.